



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Bornes de recharge électrique dans les établissements de santé

Question écrite n° 4191

Texte de la question

M. Gérard Leseul attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'installation de bornes de recharge électrique ultra puissantes dans les établissements de santé. En 2023, le secteur du transport sanitaire des patients s'articulait autour de 5 212 entreprises s'appuyant sur une flotte de 14 772 ambulances et 14 285 véhicules sanitaires légers (VSL). Ces véhicules sont encore très majoritairement équipés de moteurs thermiques. Les 5 212 entreprises du secteur du transport sanitaire privé mais aussi les services d'incendie et de secours vont devoir s'adapter à la nécessaire transition énergétique et écologique en abandonnant progressivement les moteurs thermiques. Face à cette dynamique de « verdissement » des flottes, le déficit d'infrastructures de recharge électrique ne doit pas constituer un frein à l'achat d'un véhicule électrique. Car, s'il ne s'agit pas de la seule alternative technique, les véhicules à moteur électrique devraient s'imposer majoritairement. Au 31 décembre 2024, la France comptait 154 694 points de recharge ouverts au public (sur les sites d'entreprises, de commerces, de parkings, sur la voirie) selon l'Association nationale pour le développement de la mobilité électrique, AVERE France, soit 230 points de recharge en moyenne pour 100 000 habitants. On ne compte parmi eux que 10 % des points de recharges en puissance de 150 kW. Par ailleurs, ces équipements souffrent encore de nombreux inconvénients limitant leur efficacité (forte implantation des bornes en ville, temps d'attente, dysfonctionnement des bornes ou des systèmes de paiement). Dans ce contexte, la question cruciale de l'autonomie des véhicules, notamment chargés de transporter des patients, va se poser. Après avoir transporté un patient vers un hôpital, parfois sur plusieurs centaines de kilomètres, une ambulance doit pouvoir recharger sa batterie sur place afin de pouvoir garantir le retour du patient à son domicile ou tout simplement le retour du véhicule auprès d'un autre patient ou à son dépôt. Il importe donc que les établissements de santé soient rapidement et suffisamment bien pourvus en matière de bornes de recharge électrique ultra puissantes permettant de monter de 20 % à 80 % d'autonomie en vingt minutes en direction des véhicules de transport sanitaire. Il y a plus d'un an de cela, l'un des prédécesseurs de M. le ministre indiquait dans une réponse à une question écrite que « s'il n'est pas prévu à ce stade d'équiper nationalement les hôpitaux en bornes de recharge électrique, des travaux seront engagés dans les prochains mois afin de réfléchir, notamment avec les représentants du transport sanitaire, aux modalités optimales de transition vers des mobilités à faibles ou très faibles émissions ». Or il ne s'est rien passé depuis et le besoin reste criant. Le déficit d'infrastructures dans les hôpitaux doit être comblé afin de garantir la continuité du service public du transport sanitaire. C'est pourquoi il lui demande quelles sont ses intentions pour équiper davantage des hôpitaux en bornes de recharges ultra puissantes.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Leseul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4191

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 945